

Rance



Frémur

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES RANCE FREMUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2015**

*Délibération 2015-066*

L'an deux mil quinze, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Maison Communautaire Rance Frémur, sous la présidence de Monsieur Raymond ARMANGE, Président.

**PRESENTS :** Raymond ARMANGE, Claude CAMPION, Régis CHAMPAGNE, Emmanuelle DIUZET, Danielle DJIAN, Bruno FONTAINE, Jean-Paul GAINCHE, Sandrine GODIN, Xavier GUENNOC, Bernard GUICHARD, Marie-Françoise HAMON, Jean-Paul LEROY, Philippe MARTINEAU, Isabelle MENET, Edith MICHEL, Viviane PICOUAYS, Yvon PRESSE, Serge SIMON, Françoise THALMANN.

**REPRESENTES :** Didier GIFFRAIN par Edith MICHEL, Brigitte LESEIGNOUX par Claude CAMPION, Isabelle MENET par Bruno FONTAINE, Claude ROBION par Serge SIMON.

**ABSENTES :** Lydie BONIN, Mélanie LE CROM

**SECRETAIRE :** Philippe MARTINEAU

-----  
**Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor présentée par Monsieur le Préfet le 13 octobre 2015,

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale propose une fusion de Dinan Communauté, Communauté de Communes de Pays de Caulnes et Communauté de Communes Rance Frémur,

Considérant le souhait de la commune de Trémereuc d'intégrer la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, bassin de vie de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude sur l'intégration de la commune de Trémereuc (délibération du 4 novembre 2015),

Considérant la demande des Communautés de Communes Plancoët-Plélan et Maignon d'intégrer une future communauté d'agglomération avec pour ville centre : DINAN,

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de donner leur avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

...

Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 21 voix pour – 0 voix contre – Bernard GUICHARD ne prend pas part au vote :

- affirme sa volonté de constituer une communauté d'agglomération à l'échelle du Pays de Dinan à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

- prend acte et soutient la décision de la commune de Trémereuc d'intégrer simultanément la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, sans intégrer préalablement Dinan Communauté.

- émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor car il n'intègre pas la décision de la commune de Trémereuc et ne prend pas en compte la volonté des Communautés de Communes Plancoët-Plélan et Matignon demandant leur intégration à la communauté d'agglomération avec pour ville centre : Dinan.

Pour extrait conforme

Le Président,

Raymond ARMANGE



*Certifié exécutoire par transmission  
en sous-préfecture le 16.12.2015.  
Le président,*